

L'ENTRETIEN D'ORIENTATION EN CLASSE DE TROISIEME

Le projet de l'académie « Objectif 2010 » place l'orientation au cœur de sa première ambition qui prévoit notamment de « *développer l'éducation à l'orientation et favoriser la diversification des choix tout particulièrement dans les filières scientifiques* ». Il s'agit de contribuer à **développer des parcours d'orientation** à la fois **réalistes et ambitieux** afin d'améliorer le taux d'accès des élèves de notre académie au niveau IV.

Cette problématique a été précisée par la circulaire ministérielle N°2006-051 du 27 mars 2006 - Préparation de la rentrée 2006 - qui souligne que « *l'orientation a pour objet l'accompagnement de chaque élève et de chaque étudiant dans la construction d'un parcours de formation afin de lui assurer une insertion professionnelle en veillant à contribuer à l'égalité des chances entre les filles et les garçons. Elle doit permettre à l'élève d'identifier clairement les différentes voies de formation qui s'offrent à lui et les débouchés de ces formations* ».

L'ambition :

L'entretien d'orientation en classe de troisième doit permettre à chaque élève de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour le choix et la mise en œuvre de son parcours de formation.

Dans notre académie, il est prévu qu'à chaque palier d'orientation (en classe de 3^{ème}, de 2^{nde}, de Terminale), l'élève et sa famille puissent bénéficier d'un **accompagnement incluant au moins un entretien individuel** avec un des membres de l'équipe éducative.

Pour l'année scolaire **2006-2007**, il est demandé aux établissements :

- la **systématisation** de cet entretien pour les **27000 élèves de troisième**
- la recherche d'une participation de chaque famille à ce rendez-vous
- une approche individualisée

1) les objectifs :

- Faire le point sur l'étape actuelle du parcours de formation de l'élève, **sans se focaliser uniquement sur les résultats scolaires.**
- Envisager les **projets de poursuite d'étude** du collégien en examinant tout le champ du possible. Il s'agit donc de rapprocher les potentialités identifiées et les parcours à envisager.
- S'entendre éventuellement sur des **recommandations** en terme d'activités à réaliser (à propos du travail scolaire, de recherche documentaire ou de démarches).

2) les modalités :

- **Qui ?** : les professeurs principaux seront chargés, en priorité, de conduire ces entretiens. Le cas échéant, selon la répartition la plus appropriée, la conduite de ces entretiens pourra être prise en charge par les conseillers d'orientation - psychologues et aux autres membres de l'équipe éducative volontaires.
- **Quand ?** : inscrit dans la phase provisoire du second trimestre pour la présente année scolaire, cet entretien prendra place, si possible, avant l'expression par les familles de leurs intentions d'orientation. Il n'a pas à être proposé à nouveau lorsqu'il a déjà eu lieu.
- **Comment ?** : les modalités pratiques seront déterminées au niveau de chaque collège. Les chefs d'établissement seront cependant attentifs au cadre proposé pour ces entretiens. Il conviendra de rechercher la discrétion facilitant l'écoute réciproque. Ils devront veiller, également, à privilégier des horaires visant à rendre l'entretien compatible avec la disponibilité des parents ou des représentants légaux.

3) L'accompagnement :

- La mise en œuvre de ce dispositif est assurée par les chefs d'établissement en collaboration avec les directeurs de CIO et les COP dans les établissements.
- Les **1100 professeurs principaux** seront destinataires d'informations précises (guide ONISEP et documents d'information sur les métiers et sur les formations en lycée, lycées professionnels, CFA) ainsi que d'un guide pour ces entretiens, réalisé par le ministère.